



## ZOOM sur le Pôle Qualité

### Edito



Depuis plusieurs années, afin de répondre aux demandes des consommateurs et de limiter les risques pour la santé humaine et l'environnement, la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires s'inscrit dans des démarches de certifications comme la Haute Valeur Environnementale et l'agriculture biologique.

La Loi Egalim a ainsi renforcé l'obligation de produits sous signes de qualité dans la restauration collective, et aujourd'hui l'INAO demande l'intégration de critères environnementaux dans les cahiers des charges des Signes officiels de qualité. La certification de nos productions, plus que jamais, est un outil stratégique de développement de nos entreprises. Prenez contact avec nos conseillers pour savoir quelle démarche répond le mieux à vos attentes.

Nathalie ESCOFFIER, élue à la Chambre d'agriculture 13.

### En bref

#### Les stratégies européennes « de la ferme à la table » et « Biodiversité »

Elles ont pour ambition de réduire de 50 % l'utilisation et les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques d'ici à 2030. Se pose donc la question de la faisabilité, sans risque, de ne plus utiliser de pesticides chimiques en 2050 ? INRAE a donc la charge de proposer différents scénarios pouvant permettre une agriculture européenne viable combinant transition agroécologique et limitation des produits phytosanitaires.

Pour en savoir plus : [www.inrae.fr/actualites/agriculture-europeenne-pesticides-2050](http://www.inrae.fr/actualites/agriculture-europeenne-pesticides-2050)

#### Le Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP)

Il concerne toutes les exploitations agricoles, hors exploitations certifiées en totalité HVE ou AB. Il s'agit de l'obligation de réaliser 2 conseils stratégiques sur l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2026 dont le premier doit être fait avant le 31 décembre 2023. Un allègement du dispositif à 1 conseil est mis en place pour les petites exploitations.

Plus d'infos sur : <https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/detail-de-lactualite/actualites/derniere-ligne-droite-pour-le-conseil-strategique-phytosanitaire/>

Si vous souhaitez en savoir plus sur :

- le conseil stratégique phytosanitaire : Maximilien LLORCA : 06 33 11 56 02 ;
- la Certification haute valeur environnementale : Emmanuèle DAVIN GEIL : 06 30 51 43 86 ;
- la Certification agriculture biologique : François MARTIN : 06 72 63 80 28.

### Chiffres clés

## 2,15 millions

C'est le nombre d'hectares français en Haute Valeur Environnementale au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit près de 8 % des surfaces nationales.

### La Synthèse DEPHY 2023 est arrivée !



La Synthèse DEPHY 2023 est disponible sur le site Ecophyto PIC. Elle revient sur 10 ans de résultats des fermes DEPHY de 2010 à 2020 au niveau national.

Ayant commencé avec 178 exploitations volontaires, les fermes DEPHY ont finalement atteint les 3 000 engagées sur la période.

Les résultats présentés dans cette synthèse font un comparatif entre les indicateurs de suivis de l'année d'entrée et ceux de la moyenne triennale 2018-2019-2020 afin de limiter l'impact des aléas climatiques dans les résultats.

Les indicateurs de suivis sont regroupés comme suit :

- le suivi des ift (indice de fréquence de traitement) ;
- la performance économique ;
- la performance sociale ;
- les indicateurs environnementaux.

La synthèse met en évidence une baisse des IFT variable selon les systèmes de cultures.

- en grandes cultures, on constate une baisse des IFT totaux de 23 %, principalement axée sur les fongicides hors biocontrôle et hors traitement des semences et 30 % en polyculture élevage. Une baisse des produits CMR (Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique) de 20 % a été enregistrée, ainsi qu'une baisse de 16 % de dose moyenne d'utilisation de glyphosate.

- en viticulture, sur les 415 systèmes étudiés une baisse de 24,4 % des IFT totaux hors biocontrôle est à noter. L'utilisation des CMR a baissé de 40 % en conventionnel et pour ceux qui en utilisent, la dose a également baissé de 60 %.

- en légumes, la diminution est de 33 % de l'IFT moyen hors biocontrôle et hors traitement des semences. Une baisse des quantités de produits CMR est observée, même si le nombre d'exploitations y ayant recours ne change pas réellement.

- en arboriculture, les systèmes de cultures réfèrent des fruits à pépins et des fruits à noyau, dont 25 % en agriculture biologique avec une grande diversité de résultats entre les systèmes de cultures. Pour autant, on remarque une baisse des IFT et une hausse de l'utilisation des biocontrôles. La baisse des CMR a concerné 43 % des quantités de matières actives classées comme telles, et ce sur 80 % des systèmes de cultures. La faible utilisation des herbicides s'est confirmée avec une baisse de 50 % dont la moitié concernait l'usage du glyphosate.

La synthèse DEPHY 2023 revient sur ces chiffres et les autres indicateurs afin d'en expliquer les raisons et le fonctionnement. Ce document ainsi que tous les résultats du réseau DEPHY sont accessibles sur le site ECOPHYTO PIC : <https://ecophytopic.fr/>



### Focus

Bien vivre ensemble dans

#### les Bouches-du-Rhône

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la loi prévoit de renforcer la protection des riverains susceptibles d'être exposés aux produits phytopharmaceutiques. Ainsi, des distances de sécurité sont mises en place dans les départements et une charte d'engagement est en cours de validation dans les Bouches-du-Rhône.

Depuis le mois d'août, une page Internet est dédiée à cette nouvelle réglementation sur le site de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, revenant sur la notion de distance, de culture et sur les catégories des produits concernés.

Le document « Les phytos, parlons-en » revient quant à lui sur les raisons de l'utilisation des pesticides par les agriculteurs et les actions mises en œuvre pour réduire leurs usages.

En savoir plus : <https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-13/bien-vivre-ensemble-dans-les-bouches-du-rhone/>

### Projet BIODUR – clap de fin !

Le projet « Biodur-Paca » est un projet de structuration de filière de blé dur bio en région Sud-Paca, financé par l'Union européenne et la région Sud-Paca de 2019 à 2022.

Ce projet visait à répondre à la demande des industriels qui souhaitent un approvisionnement en blé dur bio de qualité d'origine France. L'année 2023 a été marquée par un frein, voire une baisse de la consommation en produit biologique. La filière des grandes cultures biologiques connaît donc aujourd'hui des difficultés d'écoulement et de valorisation de la production. Cette « crise », que nous espérons plus conjoncturelle que structurelle, nous oblige à renforcer davantage nos performances techniques.

Le projet avait pour objectifs d'identifier les facteurs « clés » de réussite du blé dur bio et d'en évaluer les conditions de rentabilité dans les rotations céréalières bio de la région. Dans ce cadre, l'ensemble des partenaires du projet (Arvalis, Bio de Provence, Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône) ont réalisé cinq fiches techniques synthétiques sur la culture du blé dur bio en région Sud que vous pouvez retrouver sur notre site internet :

<https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-publications/agriculture-biologique/grandes-cultures-bio/>

- l'itinéraire technique du blé dur bio ;
  - le choix variétal en blé dur bio ;
  - la nutrition azotée en blé dur bio ;
  - la gestion des adventices en blé dur bio ;
  - les conditions de rentabilité dans l'exploitation.
- Pour compléter ces fiches, 3 mini films sont en cours de finalisation (attentes et besoins des transformateurs de blé dur bio / gestion de la nutrition azotée / gestion de l'enherbement) et seront très prochainement diffusés.

Votre contact : François MARTIN : 06 72 63 80 28  
[f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr)



## La Chambre d'agriculture & vous

### Vos prochaines formations

- Fabriquer et utiliser sa LiFoFer (Litière Forestière Fermentée) et autres biofertilisants. 23 et 24 novembre 2023.
- Renouveler son certiphyto Décideur en exploitation agricole (DENSA). St-Rémy-de-Provence, 28 novembre 2023.
- Obtenir son certiphyto Décideur en exploitation agricole (DENSA). Lambesc, 11 et 12 décembre 2023.
- Se diversifier avec la culture de chanvre CBD. Janv.-Fév. 2024.
- Transformer ses produits à base de chanvre CBD. Janv.-Fév. 2024.
- Produire des agrumes en agriculture biologique. 29 janvier 2024.
- Produire des oléoprotéagineux en agriculture biologique (soja, pois chiches, tournesol...). 13 février 2024.
- Connaître son sol et en améliorer la fertilité. Février 2024.
- Découvrez l'ensemble de nos formations sur : [www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former](http://www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former)

### Des prestations sur mesure

#### Mettre en place la Haute Valeur Environnementale sur son exploitation

La Chambre d'agriculture vous accompagne dans votre diagnostic HVE.

Votre contact : Emmanuèle DAVIN GEIL : 06 30 51 43 86  
[e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr)

➤ Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur : [www.chambre-agriculture13.fr](http://www.chambre-agriculture13.fr) ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.

